

Assemblée Générale du 16 juin 2021

Compte rendu

Contrairement à l'an dernier, l'assemblée générale a pu se tenir dans des conditions presque normales si l'on excepte certaines contraintes liées à la pandémie de COVID19 comme le port du masque et le couvre-feu à 23h. Initialement prévue par correspondance et à huis clos au 29 mai 2021, elle a été reportée pour des raisons logistiques. Le conseil d'administration a profité de l'assouplissement des contraintes sanitaires pour décider de la date du 16 juin en présentiel. Par ailleurs, comme le LOREM a enfin investi ses nouveaux locaux, nous avons pu profiter de leur salle de réunion située dans le Centre Paris'Anim en bordure du jardin Atlantique au-dessus des voies de la gare Montparnasse. Au final, huit membres du club ont participé physiquement à cette assemblée générale.

Le bureau de l'AG est constitué de Patrick Demaret président et Thierry Mercier secrétaire. Patrice Cadot, Olivier Cahen, Daniel Delage et Thierry Mercier sont scrutateurs.

Résultats des votes :

100 votants dont 85 votes par correspondance, 7 procurations et 8 votants sur place.
100 bulletins exprimés.

Quitus est donné au président par 93 OUI, 0 NON, 0 Nuls et 7 votes blanc.
Le rapport moral et d'activité est approuvé par 94 OUI, 0 NON, 6 votes blanc.
Le rapport financier est approuvé par 93 OUI, 0 NON, 7 votes blanc.
Le budget prévisionnel 2020 est adopté par 92 OUI, 0 NON, 8 votes blanc.

Pour les membres du Conseil d'Administration, sont élus ou réélus :

- Edouard Barrat (92 OUI, 1 NON et 7 votes blanc),
- Patrick Demaret (92 OUI, 1 NON et 7 votes blanc),
- François Lagarde (93 OUI, 0 NON et 7 votes blanc),
- José Starck (91 OUI, 2 NON et 7 votes blanc),

Bienvenue aux deux nouveaux membres du conseil d'administration Edouard Barrat et José Starck.

Le président et le trésorier ont présenté rapidement leurs bilans respectifs. Le détail étant exposé de manière très complète dans les documents préparatoires à l'assemblée générale. Un point a été souligné au sujet de la baisse des adhérents qui a été moins importante que ce que nous aurions pu craindre compte tenu du contexte.

Cette année, il y a eu très peu de courriers d'accompagnement des votes par correspondance. A côté de quelques encouragements pour l'équipe d'animation, les principales remarques concernent l'intérêt de nos collègues isolés pour des séances en visio conférence. Nous en sommes conscients et nous allons essayer de mettre place des séances techniques en ligne mais il y a peu d'animateurs et les enregistrements de séances ou les tutoriels présents sur le site sont très peu consultés.

Par ailleurs nous avons testé une séance de projection en ligne avec possibilité aux participants de voir les images en relief en fonction de leur équipement (stéréoscope à miroir, TV 3D, vidéoprojecteur 3D ou anaglyphe). Ce type de séance requiert une préparation et nécessite un animateur et un opérateur technique. Nous communiquerons de manière plus détaillée à la rentrée sur ce sujet.

La séance est levée à 22h00

Remarques du secrétaire pour les prochaines AG :

Lors de l'assemblée générale, le plus gros du travail a consisté à recenser et dépouiller les votes par correspondance. 90% des votes sont fait par correspondance, l'ouverture des enveloppes, l'enregistrement des votes et le dépouillement prennent beaucoup de temps. Le travail le plus long est celui de l'ouverture des enveloppes et de l'enregistrement des votes. Je me demande si ces deux phases ne pourraient pas être anticipées par des membres du CA quelques jours avant le vote : le président arriverait alors avec une urne scellée contenant les votes par correspondance, la liste des votants et les courriers accompagnant les votes par correspondance. Lors de l'AG, il y aurait alors les votes des présents, les votes par procuration et le dépouillement ce qui libérerait du temps pour les débats.

Ce pourrait un sujet à examiner par le CA pour dynamiser nos assemblées générales.

Par ailleurs, comme les années précédentes, nous avons constaté que trop souvent (environ 15% des cas dont deux administrateurs !!!!) les votes par correspondance sont accompagnés par des procurations et ceci dans l'enveloppe du vote. En toute rigueur cette façon de faire est de nature à entraîner la nullité du bulletin. Les opérations de dépouillement sont assez fastidieuses comme cela et la procédure est clairement indiquée dans les documents de l'AG. C'est soit le vote par procuration, soit le vote par correspondance mais pas les deux. Merci d'y faire attention.

Le secrétaire du SCF, Thierry Mercier

